

MADAGASCAR

Revue de Presse janvier 2008

POLITIQUE INTÉRIEURE

Contentieux électoral des municipales du 12 décembre 2007 : plus de 150 requêtes en cassation ont été déposées et la liste des plaignants n'est pas encore close. Fin janvier, aucune décision n'avait encore été rendue, alors que les résultats officiels ont été proclamés dans la précipitation et que les maires ont déjà été investis dans leurs fonctions.

Abus de pouvoir, menaces, falsifications des documents, vols des matériels électoraux, faux et usages de faux, falsifications de signatures...Tels sont les infractions pénales dont sont accusés des élus, des agents de l'administration, des chefs *fokontany* ainsi que des électeurs durant les dernières consultations populaires.

Jean Claude Boidin, ambassadeur de la Commission européenne à Madagascar, s'abstient de prendre position sur la sincérité de ces élections. L'UE n'a pas été sollicitée pour leur observation. Il rappelle que le FED a débloqué 25 millions d'euros pour appuyer la bonne gouvernance, renforcer le processus électoral et consolider l'Etat de droit et la justice. D'après les estimations d'experts ayant travaillé sur les listes de l'élection présidentielle, 26% des Malgaches en âge de voter, en particulier des femmes, en seraient encore exclus.

Nombre de nouveaux maires se plaignent de la gestion de leur prédécesseur, des enquêtes seront diligentées : les plaintes déposées font état de caisses vides et d'arriérés de paiement.

La victoire d'Andry Rajoelina aux municipales d'Antananarivo menace-t-elle la stabilité politique nationale ? Les victoires écrasantes du TIM dans toutes les consultations populaires depuis 2002 ont été perçues comme un gage de stabilité politique. L'opposition s'en est trouvée fort malmenée par le régime et incapable de se ressaisir. Le revirement de l'électorat dans la Capitale et cette cohabitation forcée sont un coup très dur pour le Président qui avait débuté sa conquête du pouvoir par la mairie d'Antananarivo. La question est maintenant de savoir si le phénomène « TGV » fera tâche d'huile dans d'autres régions et si ce jeune opérateur est un rival potentiel pour le pouvoir en place, ouvrant la voie à une nouvelle génération politique.

Le pouvoir cherche visiblement à mettre des bâtons dans les roues du jeune opérateur économique maire d'Antananarivo. Des conflits de compétence sont apparus, notamment pour la désignation des chefs de quartier [*chefs Fokontany*], qui a été transférée par décret au Préfet de police. Le conseil municipal va faire appel auprès de la hiérarchie administrative. Le fait que ces responsables de quartiers ne soient plus placés sous l'autorité du maire pourrait compromettre sa politique de développement. C'est la raison pour laquelle, malgré l'opposition des conseillers TIM, un représentant du maire a été désigné en doublure dans chaque quartier. Par ailleurs, un audit a été commandé sur la situation des finances communales laissées par l'équipe municipale précédente d'obédience TIM. L'Inspection générale de l'Etat mène des investigations. Des détournements de fonds auraient été découverts. Andry Rajoelina a lancé un appel à contribution pour sauver les finances de la ville.

La communauté internationale présente à Madagascar suit de très près l'évolution de cette situation et s'interroge sur le comportement à venir de Marc Ravalomanana et du pouvoir en

général : y aura-t-il réédition des manœuvres qui, à Toamasina et Fianarantsoa, ont abouti au renversement des Maires Roland Ratsiraka et Pety Rakotoniaina ?

Relations Église-État : des ministres désignés à des postes de la FJKM. Marc

Ravalomanana n'est plus le seul membre de l'Exécutif à être présent au sein de la direction de l'Église réformée FJKM. Plusieurs membres du gouvernement ont été nommés à des postes importants de cette Église. Le chef de l'État n'est pas étranger à cette série de «*désignations*». Marc Ravalomanana reste encore vice-président de la FJKM mais il a annoncé ne plus vouloir briguer de mandat supplémentaire lors du synode de cette année.

6 des 22 chefs de région limogés, conséquence probable des mauvais résultats aux municipales pour le pouvoir : cette série de limogeages correspond à la culture du résultat imposée par le Président Ravalomanana. Comme l'avait recommandé le président du FFKM lors de la cérémonie de présentation des vœux des corps constitués, il convient de «*couper les branches des vignes improductives*». Le rôle politique des chefs de région s'accroît au fil du temps. Outre leur mission économique, ils deviennent, dans la pratique, la courroie de transmission entre le TIM et sa base. Ils ont la responsabilité politique tacite de faire élire les candidats du parti présidentiel. Le chef de région Analamanga paie sans aucun doute la déroute du pouvoir dans la Capitale, réputée bastion du régime.

Les sénatoriales le 20 avril : l'année 2008 aura, comme la précédente, son lot d'élections. Celle des conseillers régionaux, au suffrage universel direct, précédera celle des sénateurs du 20 avril, au suffrage universel indirect. Le quota de deux tiers élus et un tiers nommés, sera maintenu. Comme ce fut le cas pour l'Assemblée nationale, l'effectif de sénateurs sera révisé à la baisse. Le flou entoure encore l'avenir des chefs de région nommés par le pouvoir, dont on ne sait pas encore à quelle date prendra fin leur fonction et quels seront les grands électeurs appelés à désigner leurs remplaçants. Les élections relatives aux conseils régionaux sont prévues le 16 mars. 2007 avait enregistré 4 scrutins (en incluant la présidentielle de décembre 2006)

Vers un boycott de l'opposition : les membres de l'opposition avaient décidé de s'abstenir lors des municipales du 3 décembre, en raison des fraudes qu'ils avaient dénoncées aux législatives et de la non prise en compte de leurs revendications concernant la réforme du code électoral. Les prochaines élections seront encore régies par l'actuel texte. Ainsi, fidèle à sa position initiale, l'opposition confirme le boycott des élections régionales et sénatoriales, ce qui lui vaut d'être absente de la scène politique et médiatique.

De ce fait, les élections régionales opposeront une nouvelle fois, comme un 2^{ème} tour, les candidats du TIM aux «*indépendants*», une étiquette devenue à la mode et qui peut dissimuler des candidatures émanant de partis politiques.

Marc Ravalomanana : «*Je n'ai pas l'intention de m'accrocher au pouvoir*». Le Président a officiellement renouvelé son engagement de ne pas chercher à se maintenir indéfiniment au pouvoir, conformément aux dispositions constitutionnelles qui n'autorisent que deux mandats successifs. Il entend ainsi donner une leçon à ses pairs africains et présenter Madagascar comme un modèle de démocratie.

Dépolitisation de l'administration : Jean Louis Robinson, ministre de la Santé, a annoncé la dissolution du TIM Santé, la branche du parti présidentiel regroupant les personnels médicaux. La décision devrait s'élargir aux autres associations de la même famille dans certains départements comme celui de l'Éducation : le nouveau ministre Benjamin Radavidson Andriampanara avait déjà critiqué son prédécesseur, un «*Tiko's Boys*», pour avoir désigné des agents de son ministère comme candidats aux municipales. Le TIM veut

gagner sur les deux tableaux. Il dissout deux structures devenues inutiles avec la fin des élections, tout en soignant son image vis-à-vis de l'opinion en rendant leur liberté aux fonctionnaires. Les pressions des bailleurs de fonds et autres partenaires techniques ou financiers semblent avoir été déterminantes dans cette décision de « *détimisation* » de deux ministères très dépendants de l'aide extérieure. Le Président n'avait pas caché ses réticences. Le ministre de la Santé annonce enfin la création d'une « *Task Force* » pour lutter contre la corruption : « *Le laxisme est fini. Place maintenant à une discipline plus rigoureuse au sein du ministère et des différentes formations sanitaires publiques pour parvenir aux objectifs du millénaire d'ici 2012* ».

Les partisans de l'ancien secrétaire national de l'AREMA continuent de réclamer le retour au pays de Pierrot Rajaonarivelo, exilé en France. « *Marc Ravalomanana doit se rappeler que Madagascar a besoin de tous ses ressortissants pour résoudre les problèmes sociopolitiques qui prévalent depuis des années* », déclare un proche de Pierrot Rajaonarivelo. L'AREMA revient sur son exigence de libération des prisonniers politiques.

Censure d'une émission de Radio Don Bosco : le ministère de la Communication a décidé la suspension du talk-show radiophonique matinale « *Karajia* », très suivie par les habitants de la Capitale. La radio catholique est accusée de complicité avec un auditeur incitant à une manifestation pour protester contre la hausse des produits de première nécessité. Dans la décision de suspension, la radio est qualifiée de « *complice, en tant que support de diffusion, des propos incitant à une manifestation sur la Place du 13 mai, menaçant ainsi l'ordre et la sécurité publics et ébranlant la confiance du public envers les institutions et les autorités de l'Etat* ».

L'archevêque d'Antananarivo, Odon Razanakolona, hausse le ton et déclare que le sujet sera discuté à la conférence épiscopale des Eglises. Ce nouvel incident relance le bras de fer entre l'Eglise catholique et l'Etat. La cohabitation devient ainsi de plus en plus difficile, avec des incidents à répétition entrecoupés de rapprochements de circonstance. Les catholiques n'ont pas encore digéré l'expulsion manu militari du jésuite Sylvain Urfer au mois de mai 2007, dont le motif n'a toujours pas été élucidé. Ce dernier était membre de l'Observatoire de la vie citoyenne, une entité qui n'hésite pas à dire tout haut ce que certains pensent tout bas en matière de gestion économique, de démocratie, de fondamentaux macroéconomiques.

Pour Jean Eric Rakotoarisoa, constitutionnaliste, le Haut conseil de l'audiovisuel a été instauré en 1992, mais n'a pas encore été mis sur pied. « *Il faut qu'on adopte le nouveau code de la communication qui institue un organe indépendant de régulation de la presse et de la communication. Et ce, pour éviter ce genre d'interventions étatiques* », affirme-t-il.

Le Premier ministre met en avant le caractère préventif de la décision : « *nous voyons ce qui s'était passé au Rwanda, au Burundi ou encore en Côte d'Ivoire. Nous devons savoir tirer les leçons* », fait-il valoir.

Réouverture des radios RFT et Sky FM de Toamasina : ayant manifesté leur volonté de collaborer avec l'Etat, les deux radios privées qui faisaient l'objet d'une décision de fermeture sont autorisées à émettre de nouveau. Ses dirigeants se sont engagés à procéder à une « *autocensure responsable* ». Selon le Président de la République, l'autorité de tutelle n'hésitera pas à pénaliser celles qui ne respectent pas les réglementations en vigueur. Les deux stations qui appartiennent à des hommes politiques d'opposition, dont l'ancien maire de Toamasina, Roland Ratsiraka, avaient dû arrêter leurs émissions en 2005 pour « *atteinte à l'ordre public* ».

La décision de rouvrir les deux stations laisse les propriétaires perplexes. Ils déclarent ne pas avoir été clairement informés des motifs de la sanction qui les a frappés et sont de ce fait dans l'incertitude quant à la conduite à tenir à l'avenir pour prévenir ce type d'incident. Ils

envisagent une collaboration avec d'autres stations notamment Radio Don Bosco qui vient d'être sanctionnée.

DROITS HUMAINS, JUSTICE, BONNE GOUVERNANCE, SOCIETE, SANTE

La Chine continue à importer illégalement du bois de rose de Madagascar : 76 conteneurs en partance ont été saisis, contenant 2500 tonnes de bois. L'exportation des bois précieux est interdite par la réglementation en vigueur à moins qu'ils ne soient travaillés. Un arrêté ministériel vient d'élargir l'interdiction aux bois semi travaillés. Les opérateurs mise en cause étaient en possession d'autorisations en bonne et due forme, ce qui laisse supposer l'existence de protections aux plus hauts niveaux. Ces bois sont considérés comme patrimoine national et valent actuellement 10.000 euros la tonne sur le marché de Shanghai. Les opérateurs sanctionnés parlent, eux, de « *tentative de racket* » de la part de l'administration de l'Environnement, Eaux et Forêts.

Exploitations forestières : tous les permis sont annulés. Une note ministérielle annule tous les permis d'exploitation forestière de gré à gré et les agréments d'exportation de produits forestiers. Le ministère de l'Environnement, des eaux et forêts et du tourisme veut ainsi contrecarrer les nombreuses irrégularités constatées dans ce secteur. Des missions composées d'agents de ce ministère, du ministère de la Justice, du Bianco et des forces de l'ordre seront organisées pour entamer des actions d'assainissement dans des régions ciblées. Par la suite, un appel d'offres pour l'octroi de 74 permis d'exploitation forestière sera lancé. Jamais une opération d'une telle envergure n'a été initiée dans la filière bois, pour éradiquer les trafics.

15 « détenus de sécurité » condamnés dans le cadre de la crise post-électorale de 2002 encore en prison. Parmi ces détenus que d'aucun qualifient de prisonniers politiques, figurent trois colonels.

Une lueur d'espoir pour la création d'une Haute Cour de Justice : un projet de loi est en cours d'examen mais le Premier ministre se montre fort prudent quant au calendrier de bouclage. La mise en place de la HCJ est un impératif constitutionnel. Cette structure, dont la création a été sans cesse différée, aura compétence pour juger de la responsabilité pénale des plus hautes autorités de l'Etat, renforçant ainsi l'Etat de droit.

La garde des Sceaux entend changer l'image de la Justice, aussi bien à l'égard des nationaux que des investisseurs étrangers : « *Nous sommes obligés d'entreprendre de grands changements dans nos manières et notre rythme de travail* », ajoute-t-elle. La ministre cite trois préoccupations majeures : la détention préventive, les conditions de détention et la réorganisation de l'administration judiciaire. Bakolalao Ramanandraibe veut faire en sorte « *que personne ne soit au-dessus de la loi et que chacun jouisse de tous ses droits* ».

Les ONG des droits humains (UNMDH) présenteront une proposition de réforme du code électoral à l'Assemblée nationale en mai. Des antennes de l'UNMDH seront créées dans chacune des 22 régions afin de mieux répondre aux doléances des électeurs. Après avoir présenté son bilan et ses projets à l'UE et au gouvernement, l'UNMDH aura droit à un financement dans le cadre du 10^{ème} FED.

Lutte contre le travail des enfants : 13 690 enfants ont évité le pire depuis quatre ans. Et ce grâce à l'intervention de la cellule Prévention, Abolition, et Contrôle des travaux des Enfants (PACTE) Parmi ces enfants, 13 390 ont été sauvés par des entités privées, telle les ONG ou les organismes internationaux. 36 ONG et organismes ont obtenu une validation par la cellule,

qui a bénéficié d'une subvention du gouvernement américain d'un montant de 4 800 000 dollars. Le gouvernement américain a imposé un objectif de 22 500 enfants sauvés du monde du travail, dont 15 000 issus de la prévention et 7 500 issus du retrait avec suivi. Actuellement, « tous les bailleurs de fonds demandent la pérennisation par l'Etat du programme de lutte contre le travail des enfants à Madagascar », selon le responsable de la cellule.

Nouvelle loi sur les zones franches : opposition des syndicats de la CTM. « L'existence de deux codes de travail, régissant les emplois pour les zones franches et les autres emplois privés est une forme de discrimination ou un 'ghetto juridique' », déclare son secrétaire général. Le syndicat dénonce également l'abolition de toutes les conditions imposées aux investisseurs étrangers, notamment en matière de consultation des salariés sur les heures supplémentaires. Un programme du BIT sur l'appui au respect des principes et droits fondamentaux du travail, appelé « Pamodec », est pourtant applicable à Madagascar depuis 2007. Ce programme contient quatre règlements protecteurs des employés des zones franches : opposition à la discrimination, aux travaux forcés sous toutes leurs formes, lutte contre le travail des enfants, respect des droits des travailleurs, dont liberté d'adhérer à une association syndicale.

L'archevêque d'Antananarivo se prononce contre la dépénalisation de l'avortement contenu dans un projet de loi : ce projet de loi sur l'avortement est en gestation et devrait être soumis aux parlementaires au cours des prochaines sessions. « L'Eglise doit intervenir avant qu'il ne soit trop tard », a-t-il ajouté. Madagascar détient un taux élevé du taux de grossesse précoce. 16 % des naissances sont le fait d'adolescentes de 15 à 19 ans. Une adolescente sur 10 de moins de 15 ans est déjà mère. 75 000 femmes meurent chaque année suite à une IVG réalisée dans de mauvaises conditions. Le pouvoir déclare ne vouloir pour l'instant que sensibiliser l'opinion et susciter un débat.

Le Comité de droit de l'homme des Nations Unies a demandé à Madagascar de réviser sa législation en la matière. De même, l'UA demande à la Grande Ile d'être en phase avec le protocole africain pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Mais le ministère de la Justice déclare que ce texte devrait être « adapté à la coutume malgache et la réalité à Madagascar ».

60 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque année à Madagascar : selon l'UNICEF, la Grande Ile se place ainsi au 36^{ème} rang mondial après le Sénégal et la Tanzanie. Selon le rapport sur la situation des enfants dans le monde 2008, Madagascar a tout de même connu une avancée : 40 000 vies ont été sauvées en quelques années grâce aux campagnes pour l'allaitement, la vaccination, la fourniture de moustiquaires imprégnées et le supplément de vitamine A. Mais de nombreux défis restent à relever, entre autres, l'atténuation de l'impact catastrophique de la pneumonie, de la diarrhée, du paludisme, de la malnutrition aiguë sévère et du Vih.

1 585 lépreux en cours de traitement : comparé aux années précédentes, le nombre de malades est en baisse. Il était de 10 427 en 2000, et de 6 602 en 2002. Le taux de prévalence de la lèpre est à moins d'un cas pour 10 000 habitants, soit 0,85 cas contre 6,90 en 2000. Ce qui correspond à l'atteinte du seuil de l'élimination, selon la définition de l'OMS.

Les catholiques demandent le changement de la date des élections régionales au nom de la liberté religieuse : le Conseil épiscopal de Justice et Paix explique sa requête par le chevauchement du calendrier électoral avec celui de l'Eglise. « Le 16 mars constitue la Journée mondiale de la jeunesse (JM) permettant aux jeunes de se réunir et d'organiser une grande messe », a fait savoir le communiqué. Justice et Paix évoque un autre rendez-vous le jour du scrutin : « c'est le moment pour les chrétiens de célébrer la fête des Rameaux », avance la déclaration. Les

membres de Justice et Paix invoquent «*la liberté de religion*», pour justifier leur demande. Il s'agit là d'une nouvelle pomme de discorde entre le pouvoir et l'Église catholique.

Alerte à la drogue à Madagascar : « *Madagascar n'est plus un simple pays de transit du trafic de drogue. Il est devenu une plate-forme, surtout régionale, de ce commerce illicite. L'hypothèse de fabrication de drogue synthétique dans la Grande Ile n'est même plus à écarter. En outre, le volume des trafics ne cesse d'augmenter et on constate l'apparition de nombreux types de drogue à haut risque* », déclare un haut responsable de la Police Nationale. Des trafics avec Maurice ont été démantelés, des étrangers sont impliqués dans les zones touristiques.

DIPLOMATIE, COOPERATION

APE : Madagascar signe un accord intérimaire avec l'Europe : faute d'Accord de partenariat économique acceptable, un accord intérimaire a été signé afin d'assurer la continuité des flux commerciaux entre l'Europe et la Grande île. Cet accord assure toujours un accès sans droits de douane et sans contingentement des produits malgaches sur le marché européen. Toutes les exportations, sauf le sucre et le riz, peuvent entrer librement dans le marché des pays de l'UE. En contrepartie, Madagascar obtient une période de grâce : le pays bénéficie de 5 ans de moratoire avant l'entrée en vigueur de la libéralisation des frontières. Près de 37 % des produits européens pourront entrer librement sur le territoire national après 5 ans. Au bout de 15 ans, 81 % des produits européens bénéficieront de ce libre accès. Il s'agit en fin de compte d'arriver à un libre échange de 90 % des produits entre l'Europe et Madagascar. Madagascar a le droit de présenter une liste de produits à préserver pour des raisons de sensibilité sociale ou de compétitivité économique. Actuellement, cette liste contient près de 600 articles. Par contre, tous les produits qui connaissent encore des limites quantitatives ou des restrictions de calendrier dans l'Accord de Cotonou seront affranchis. Cette année de grâce devrait donc être celle des négociations.

« *La signature hâtive de l'Accord de Partenariat Economique (APE) s'effectue au détriment de notre pays mais roule en faveur de l'Union Européenne. C'est un danger* » a déclaré le coordonnateur de la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM).

Madagascar et Maurice en symbiose économique : les deux pays pourraient jouer un rôle important sur l'échiquier économique régional. Après la signature de l'accord de renforcement des partenariats commerciaux entre les deux pays, l'Economic Development Board de Madagascar affirme que les deux partenaires doivent se préparer pour faire face ensemble aux défis de la mondialisation. Les menaces indienne et chinoise rendent impérative cette coopération.

La coopération USA - Madagascar en plein essor : elle touche notamment la sécurité maritime, la lutte contre le trafic de drogue, le service de renseignements, la santé dont la lutte contre le SIDA. Dans le cadre du projet de sécurité maritime, le gouvernement américain a alloué une somme de 1.270.000 de dollars en 2005 et 2006. En outre, une enveloppe financière de 300.000 dollars a été allouée pour la réalisation des projets autres que la sécurité maritime dans le cadre du « *Military Assistance Programme* ». En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue, un accord a été signé en octobre 2007. Il vise notamment l'éradication des plantations de cannabis et le trafic de ce produit.

Face aux diplomates, nouvel appel de Ravalomanana en faveur du MAP qui a du mal à trouver des financements. Le Président insiste sur la nécessité d'une table ronde avec les bailleurs de fonds. Depuis son lancement, le financement du MAP est loin d'atteindre le

montant prévu pour sa mise en œuvre, malgré la contribution de la Banque mondiale et de l'UE.

ECONOMIE

Propos sévères d'Alain Le Roy, ambassadeur de France sur le départ : *«La justice fait obstacle aux investisseurs»*. Alain Le Roy a dressé un bilan peu reluisant du climat des investissements à Madagascar. *«Il est souhaitable que la justice soit moins dépendante du pouvoir Exécutif. Il en est également par rapport au pouvoir de l'argent»*, a-t-il soutenu. Les problèmes de fourniture d'énergie constituent un autre facteur essentiel de blocage. L'ambassadeur évoque enfin les situations de monopole dans les secteurs économiques. *«Il est important que toutes les entreprises puissent exercer librement dans leur secteur et il est souhaitable d'attribuer les marchés par des appels d'offres assortis de conditions transparentes»*, a-t-il fait savoir. Le représentant de l'UE partage cette analyse.

Ravalomanana promet un taux de croissance de 8% : le gouvernement affiche un optimisme sans faille quant à la qualité du climat des affaires dans le pays. Après la réalisation annoncée des 6,3% de taux de croissance pour l'exercice 2007, l'année 2008 serait plus prometteuse avec un taux de 8%. L'apport d'argent frais des investissements en cours dans les deux grands projets miniers constitue en grande partie la raison de cet optimisme. Cette croissance est encore loin d'être efficiente dans la réduction de la pauvreté. Les deux projets miniers entreront cette année dans une phase avancée de pré-mobilisation et devront engager encore davantage de capitaux. En face, l'inflation n'est pas maîtrisée et affiche toujours un taux à deux chiffres.

FMI : 22 millions de dollars d'aide à la balance de paiement. Le milliard de dollars de réserve en devises détenue par la Banque Centrale de Madagascar a-t-il suffit pour convaincre les bailleurs de fonds à accorder de nouveaux crédits à Madagascar ? Les décaissements de la 2e et 3e tranche de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) d'un montant de 11 millions de dollars chacun devraient intervenir d'ici quelques semaines. Le représentant du FMI a mis en avant les bonnes performances économiques de la Grande île notamment en matière de politique monétaire et de change. La FRPC est un programme triennal, mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre Madagascar et le FMI, d'un montant total de 60 millions de dollars. Les premières ressources de la FRPC, d'un montant de 7 millions, avaient été accordées lors de l'approbation de ce programme, en juillet 2006, suivi du premier décaissement de 11 millions.

Pour la première fois depuis des décennies, le taux d'inflation est inférieur à 10%. Il a atteint 8,7% en 2007. *« Ce qui illustre une amélioration nette de la gestion budgétaire et du marché financier »*, constate le représentant du FMI. Le pays se trouve déjà sur la bonne voie, mais des conditions s'annoncent difficiles. Il faut faire face à deux chocs exogènes majeurs, dont la flambée du prix du pétrole et la montée du prix des produits alimentaires au niveau mondial, très durement ressentie par la population.

Vers la fin des délestages ? Sheritt International construira des nouvelles centrales électriques d'une puissance de 100 Mégawatts en vue de résoudre le problème de délestage dans le pays. Trois régions en sont bénéficiaires, dont Toamasina où la société minière exploitera le nickel et le cobalt. En tant qu'entreprise citoyenne, Sheritt International déclare vouloir contribuer au développement économique du pays hôte.

300 000 ha de forêt disparaissent chaque année selon la FAO : en 2015, la forêt ne compterait plus que la moitié de la surface actuelle qui occupe 16% du territoire, et seuls 6 millions d'hectares resteraient boisés. La Grande île est donc aspirée dans une spirale de dégradation qui se chiffrerait, selon les bailleurs de fonds, par une perte annuelle pour l'économie de 25 à 72 milliards Ar, soit 5% à 15% du PIB. La pression démographique est l'une des principales causes de cette situation.

Le ministre des Affaires étrangères contre l'achat du droit à polluer : « *La terre ne nous appartient pas : nous l'avons empruntée à nos ancêtres pour la remettre à nos descendants* ». Marcel Ranjeva a fait sienne cette interpellation de Saint-Exupéry pour dire que « *nous ne pouvons pas accepter le principe d'achat du droit à polluer à nos dépens* ». Un message fort lancé à l'endroit de la communauté internationale.

Sources : *L'Express, Midi, La Tribune, Les Nouvelles, Matera, Témoignage Réunion, Lettre de l'Océan Indien*

Au 31/01/2008, 1euro = 2612 Ariary (cours pondéré)